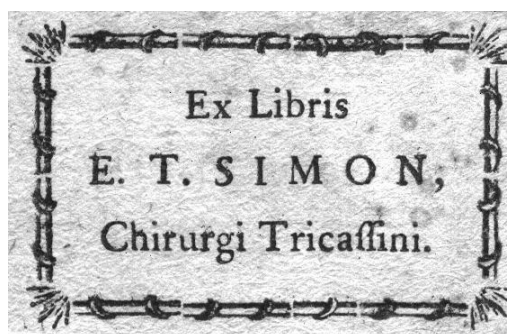


Membre résidant (1808)

Associé national (1815)

Édouard-Thomas Simon (1740-1818) est censeur au lycée de Nancy lorsqu'il est élu membre de l'académie le 28 juillet 1808. Il est né à Troyes le 6 octobre 1740 et vient du Tribunat, dont il avait été le bibliothécaire, jusqu'à la suppression de cette institution en 1807. C'est donc un homme déjà, âgé, qui a une longue carrière derrière lui. Il est présenté à l'académie dès le 20 août. Il lui fait hommage de deux ouvrages, qui sont des odes : l'une s'intitule *Napoléon le Grand*, et est traduite du portugais ; l'autre a pour titre *Le triomphe des armées françaises*. Son inspiration est, on le constate, très patriotique et officielle ! Il participe activement à la vie académique en lisant des rapports, en février et en mars 1810. On lui confie naturellement le rapport sur les stances que Vimont a écrites sur le couronnement de Napoléon. Il est admis à faire une lecture en séance publique le 25 mai 1809. Mais il disparaît des listes de présents au bout d'un an.

L'ouvrage collectif, paru sur l'histoire du lycée Poincaré, nous apprend quelle fut la cause de son départ. Il avait été imposé au proviseur Étienne Mollevaut, qui après le départ de Durand, avait cumulé les fonctions de censeur et celles de proviseur, et aurait voulu continuer à le faire. Des conflits avaient opposé les deux hommes, en particulier sur la gestion des répétiteurs et surveillants, nommés par le censeur, mais placés sous les ordres directs du proviseur. Un incident très vif a éclaté en 1809, lorsqu'un élève ayant agressé physiquement un surveillant, ce dernier a frappé l'élève d'un coup de bâton. Tandis que le proviseur soutenait le surveillant, le censeur donnait raison à l'élève et il a même incité d'autres élèves à braver l'autorité du proviseur. Les choses se sont envenimées, au point qu'une rixe s'est produite entre Simon et Charles Louis Mollevaut, qui avait pris le parti de son père. Naturellement, les procès-verbaux de l'académie ne nous soufflent pas un mot de cette altercation entre deux académiciens, qui a dû pourtant être commentée en marge de ses séances ! On a dû recourir à l'arbitrage du préfet, qui a déplacé Simon en cours d'année. Quant aux Mollevaut, ils ont été sanctionnés aussi : le père a abandonné la direction du lycée en 1810 et le fils a quitté également l'établissement en 1810. Edouard Thomas Simon est mort le 4 avril 1818. [Jean-Claude Bonnefont]



Ex-libris d'Édouard-Thomas Simon

Étiquette

Association française pour la connaissance de l'ex-libris

Michel WITTMANN (dir), *Le Lycée Henri Poincaré*, ouvrage collectif, Gérard Klopp, 263 pages.